

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation
sur le projet GravitHy



**LES FICHES
DE SYNTHÈSE
DE LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET GRAVITY

1 LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable relative au projet Gravity de construction d'une nouvelle usine sidérurgique s'est déroulée du 27 novembre 2023 au 31 janvier 2024. Ce projet a pour objectif de traiter à l'hydrogène, chaque année, 3 millions de tonnes de minerai de fer importé, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO₂) du secteur de la sidérurgie.

Le dossier de concertation établi par le maître d'ouvrage, comme les explications qu'il a apportées, en réunion et sur le site internet, en réponse aux questions du public, ont été largement reconnus de qualité et facilitant les échanges. Les explications complémentaires apportées par des tiers ont également été appréciées.

Si d'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée, sur le plan qualitatif, une large diversité d'arguments a été exprimée par un public varié. Des personnes dans le public ont regretté le rythme trop élevé des concertations successives sur le territoire et exprimé une défiance quant à leur prise en compte dans les décisions. La participation aux réunions publiques a été en majorité du fait de parties prenantes (institutionnels, professionnels, syndicats de salariés et associations locales), de même que les contributions écrites. Cependant, les rencontres de proximité et avec des publics spécifiques (par exemple à la maison des syndicats ou les deux temps de rencontre avec des jeunes) ont permis d'impliquer un public plus large.

La conformité du projet à une stratégie globale de décarbonation a été reconnue, même si le niveau exact des gains sur les émissions reste à préciser.

Sa contribution potentielle à la réindustrialisation a également été reconnue : le projet conforterait le trafic portuaire tout en éclairant l'avenir de l'industrie sidérurgique à Fos. La création d'emplois a été un argument fort de soutien au projet.

Pour une partie du public toutefois, les conditions ne sont pas réunies sur le territoire pour accueillir les projets de réindustrialisation, ou bien l'impact global du projet serait trop lourd. La mise en avant des impacts cumulés du projet a alors justifié des demandes de moratoire ou d'un débat global préalable sur l'ensemble des projets envisagés à Fos-sur-Mer.

La satisfaction des besoins en électricité du projet (équivalents à la production d'une tranche de centrale nucléaire actuelle) a été un sujet important et un motif d'opposition. Des interrogations ont été soulevées sur la capacité du parc de production national à supporter l'ensemble des besoins industriels liés à la décarbonation. L'installation d'une nouvelle ligne aérienne à haute tension dans les paysages et les milieux naturels du Gard jusqu'à Fos a été critiquée. Elle fait l'objet d'une concertation spécifique.

La préservation de l'eau a été un sujet d'attention récurrent. Les explications données par le Grand port maritime de Marseille (GPM) quant à l'approvisionnement du projet en eau industrielle ont été bien reçues par le public. Mais des interrogations subsistent pour l'eau de mer devant être utilisée pour refroidir, concernant les volumes d'eau concernés, les additifs et les températures de rejet.



Les risques industriels d'une installation anticipée pour être Seveso seuil bas ont été discutées par un public averti et mobilisé sur ces questions. Les risques liés au stockage de l'hydrogène et aux émissions de gaz, et les impacts des émissions de poussières ont fait l'objet d'échanges vigilants.

Les atteintes à prévoir aux milieux naturels tiennent à la nécessité de remblayer à hauteur d'une altitude de 2,40 m les terrains à construire en bord de mer. Une demande de dérogation assortie de propositions de compensations serait nécessaire. Les avis du public divergent quant à l'importance à accorder à ce point. Des attentes ont été exprimées en vue de la mise en œuvre locale des compensations.

A nouveau, la nécessité d'une mise à niveau préalable des infrastructures routières et plus largement d'une amélioration de l'ensemble des mobilités (transports collectifs, cyclable, ferroviaire, etc.) a été abondamment soulignée par le public, par les parties prenantes et par les élus, comme dans de précédentes concertations portant sur d'autres projets sur ce même secteur. L'importance des chiffres annoncés pour la circulation des camions pendant la phase de construction a été relevée. Les récentes annonces relatives au contrat de plan Etat-

Région, qui ne précisent pas totalement les conditions de financement des projets retenus, sont jugées insuffisantes. Plus généralement, des améliorations des services publics, tels l'hôpital de Martigues sont demandées.

La Métropole a avancé le chiffre de 4000 logements supplémentaires à construire si les trois projets (Carbon, H2V et GravitHy) étaient confirmés, au-delà des 5100 prévus par le PLH (programme local de l'habitat) en cours d'approbation, sans cacher les difficultés qui seraient induites par un tel niveau des besoins.

Le maître d'ouvrage a donné quelques indications sur le financement du projet. L'engagement de l'Etat a été affirmé par ses représentants. Le public a posé des questions complémentaires auxquelles aucune réponse n'a été donnée : quel serait le montant des participations publiques et pour quels engagements ? Quant aux débouchés, l'usine toute proche d'ArcelorMittal sera-t-elle destinataire du fer réduit produit par GravitHy ? Des questions ont été soulevées sur l'insertion du projet dans le tissu industriel local.

Concernant l'emploi, des besoins de formation et des difficultés de recrutement ont été identifiés.

2 LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU GARANT ET DE LA GARANTE

Le tableau ci-après présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au porteur de projet afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.



Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur :
 - le bilan carbone du projet ;
 - les modalités de prélèvement, de traitement et de rejet de l'eau de mer ;
 - les autres impacts environnementaux des phases de chantier et d'exploitation, dont ceux qui sont liés au remblaiement et au bruit, ainsi qu'aux émissions de poussières ;
 - les mesures de compensation effectivement prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;
 - l'origine de l'électricité nécessaire ;
 - les risques industriels dont ceux liés à la production d'hydrogène et d'oxygène.
2. Préciser l'insertion de GravitHy dans le tissu industriel local et ses relations aux sidérurgistes.
3. Confirmer la capacité du parc de production national à supporter l'ensemble des besoins en électricité industriels liés à la décarbonation.
4. Clarifier les décisions et les investissements par les pouvoirs publics, concernant les infrastructures de mobilité, les services publics et la planification du logement.
5. Actualiser l'information sur les impacts cumulés de l'ensemble des projets du territoire.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, et sur la prise en compte des avis des participants, si le projet est confirmé

1. Informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.
2. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le maître d'ouvrage tire de la concertation préalable.
3. Organiser des réunions publiques thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues du public en particulier sur :
 - les études d'impact et de dangers ;
 - les décisions, les investissements et les éventuelles nouvelles actions de planification concernant les mobilités, le logement et les services publics ;
 - les mesures de compensation envisagées pour l'atteinte aux milieux naturels.
4. Mettre en place un comité de suivi, instance pérenne de concertation qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties prenantes de manière large.
5. Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.
6. Poursuivre le travail de coordination des concertations du territoire.